



Procédure et reconversion après désertion de l'armée de l'air

Par **coyotus**, le **03/12/2014** à **19:39**

bonjour Madame, Monsieur .

J'ai décidé de désertir l'armée de l'air pour X et Y raison .

Maintenant j'aimerais savoir quel sont les procédures que l'armée va entamé contre moi et comment y répondre ?

J'aimerais savoir aussi si il est possible de travailler dans un aéroport apres cette desertion de l'armée de l'air ?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **09:00**

Bonjour,

L'armée dénonce systématiquement les désertions.

La sanction est appréciée selon les motifs X et Y que vous citez, les condamnations vont de 20 jours de prison avec sursis à 3 ans de prison ferme.

Vous pouvez sans problème travailler dans un aéroport...à Moscou.

Mais rien ne vous empêche dans un premier temps de souscrire une démission auprès de votre chef de corps.